

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
REGLEMENTAIRES**

**DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS
n°2018/47**

PUBLIE LE Mardi 18 décembre 2018

INFORMATION DU PUBLIC

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le public est informé que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS (CAB) N° 2018/47

est consultable aux heures d'ouverture de l'hôtel communautaire sur simple demande. Conformément à l'article L. 2121-24 du CGCT, la publication des actes au recueil est assurée sur papier. Le recueil est également publié en intégralité sur le site internet de la CAB (www.agglo-boulonnais.fr).

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil.

Mis à la disposition du public
le : 18/12/2018

Le Directeur Général des
Services


Jean-Marc PLOUVIN

SOMMAIRE

- I Délibération du Bureau Communautaire du 10 décembre 2018**
- II Délibération du Conseil Communautaire : Néant**
- III Décisions du Président du 17 et 18 décembre 2018**

I

DELIBERATION

DU BUREAU

du 10 décembre 2018

**LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Étaient absents :

Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Philippe BEAUJARD

COLLECTE - TRAITEMENT DES DECHETS

N° 01B_10_12_2018

AVENANTS N°1 AUX MARCHÉS N°2017/748 "FOURNITURE DE GANTS" ET N°2017/752 "FOURNITURES D'ÉQUIPEMENTS DIVERS" SUITE À LA FUSION DE VB PROTECT.

Par délibération de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 11 juillet 2017, la société VB PROTECT a été retenue pour effectuer la fourniture de gants (marché n°2017/748) ainsi que la fourniture d'équipements divers (marché n°2017/752) pour la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB).

En date du 2 octobre 2018, la Société VB PROTECT a informé la CAB, maître d'ouvrage, de sa fusion avec les sociétés LIGNE BLEUE et GORISSEN. Ces dernières ont ainsi intégré la société PROTECTHOMS. Cette modification fera l'objet de deux avenants n°1 pour chacun de ces marchés.

La société PROTECTHOMS se substitue donc à la société VB PROTECT dans les droits et obligations des marchés repris ci-dessus et conclus avec la CAB.

Après avis de la commission Services Publics Intercommunaux en date du 27 septembre 2018,

Le BUREAU décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants n°1 aux marchés n°2017/748 et n°2017/752 de la société VB PROTECT à la société PROTECTHOMS ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Brigitte PASSEBOSC
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Etaient absents :

Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Philippe BEAUJARD

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 03B_10_12_2018

PARC D'ACTIVITÉS DE L'INQUÉTRIE - VENTE DE TERRAIN À LA SCI D.H.

La SCI D.H. a sollicité la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour l'acquisition de la parcelle n°AO94p pour une surface d'environ 5 800 m² située sur le parc d'activités de l'Inquétrie à Saint Martin Boulogne.

Au vu de l'avis de la Direction Immobilière de l'État du 26 juillet 2018, la vente s'effectuerait au prix de 20,50 € HT / m², auquel s'ajoutera la TVA applicable à l'opération, pour une superficie d'environ 5 800 m², sous réserve d'arpentage.

L'ensemble des pièces justificatives ont été transmises par la société. Le dossier est qualifié de complet.

Après avis de la Commission Développement Économique et Portuaire, Innovation et Compétitivité du Territoire du 19 novembre 2018 :

Le BUREAU décide :

- **de vendre à la SCI D.H., ou toute société, éventuellement de crédit-bail immobilier, qu'il lui plaira de substituer, une partie de la parcelle de terrain cadastrée n°AO94p au prix de 20,50 € HT / m², auquel s'ajoutera la TVA applicable à l'opération, pour une superficie d'environ 5 800 m² (sous réserve d'arpentage) ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la régularisation de cette vente d'un montant total estimé à 118 900 € HT.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Étaient absents :

Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Philippe BEAUJARD

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 04B_10_12_2018

PARC D'ACTIVITÉS DE L'INQUÉTRIE - VENTE DE TERRAIN À LA SCI CAMPUS

La SCI CAMPUS a sollicité la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour l'acquisition des parcelles de terrain cadastrées n°AO141p, AO2p et AO70p, situées sur le parc d'activités de L'Inquéttrie, à Saint-Martin-Boulogne, d'une contenance d'environ 3 000 m² (sous réserve d'arpentage) et comprenant dans ce périmètre des bâtiments en mauvais état, afin d'y faire construire un bâtiment industriel à usage mixte de bureaux et d'ateliers.

Au vu de l'avis de la Direction Immobilière de l'État du 20 juin 2018, la vente s'effectuerait au prix de 42 400 € HT, auquel s'ajoutera la TVA applicable à l'opération. Ce tarif tient compte des frais relatifs à des travaux de désamiantage / démolition des bâtiments existants que l'acquéreur s'engage à réaliser.

Le dossier est complet puisque l'ensemble des pièces justificatives ont été transmises par la société.

Après avis de la Commission Développement Économique et Portuaire, Innovation et Compétitivité du Territoire du 19 novembre 2018 :

Le BUREAU décide :

- **de vendre à la SCI CAMPUS ou toute société, éventuellement de crédit-bail immobilier, qu'il lui plaira de substituer les parcelles de terrain cadastrées n°AO141p, AO2p et AO70p au prix de 42 400 € HT, auquel s'ajoutera la TVA applicable à l'opération ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la régularisation de cette vente.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Étaient absents :

Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Philippe BEAUJARD

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 05B_10_12_2018

AVENANT N° 2 À LA CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ANSES POUR L'EXTENSION ET L'AMÉNAGEMENT DU LABORATOIRE DE BOULOGNE-SUR-MER

L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) s'est rapprochée de l'équipe Agroalimentaire et Produits Aquatiques de l'Université du Littoral Côte d'Opale. Afin de garantir les meilleures conditions d'exercice, l'ANSES a souhaité réaliser des travaux d'extension de son site de Boulogne-sur-Mer.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a souhaité, par délibération du Conseil communautaire du 15 octobre 2015, accompagner l'ANSES dans son projet en accordant une subvention à hauteur de 90 000 € HT dont le versement est encadré par une convention signée par les deux parties. Un acompte de 54 000 € HT a déjà été versé à l'ANSES en décembre 2016.

Un premier avenant à la convention a été signé par la CAB et l'ANSES en juillet 2016 afin, notamment, de prolonger au 20 novembre 2018 la date de transmission des documents justifiant le versement du solde. L'ANSES sollicite aujourd'hui la CAB afin de prolonger le délai de réalisation de l'opération prévu initialement. Pour ce faire, il est proposé de réaliser un deuxième avenant portant désormais le délai d'exécution des travaux au 31 mars 2019 et le délai pour la transmission des justificatifs au 30 juin 2019.

Après avis de la commission Politiques solidaires, Enseignement supérieur, Santé du 20 novembre 2018,

Le BUREAU décide :

- de valider la réalisation d'un avenant de prorogation n° 2 de la convention entre la CAB et l'ANSES relative à l'octroi d'une subvention communautaire de 90 000 € HT pour la réalisation des travaux d'extension de ses locaux ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier, dont l'avenant de prorogation n° 2 entre la CAB et l'ANSES.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Francis RUELLE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Étaient absents :

Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Philippe BEAUJARD

FONCIER

N° 06B_10_12_2018

SAINT-MARTIN BOULOGNE ACQUISITION FONCIER PARKING PITENDAL

Afin de réaliser la construction d'un parking silo rue Voltaire à Saint-Martin Boulogne, l'Établissement Public Foncier (EPF) Nord Pas-de-Calais se propose de céder le foncier correspondant.

Après les démolitions des bâtiments existants sur le terrain, prises en charge par l'EPF, ce dernier se propose de céder à la CAB les parcelles cadastrées section XK 74 et BO 602 pour une superficie totale de 3 147 m² au prix, validé par les services de la Direction Immobilière de l'État, de 224 018,27 €.

Après avis de la commission Aménagement du territoire, stratégie d'urbanisme et développement rural du 26 novembre 2018,

Le BUREAU décide :

Vu l'avis de la Direction Immobilière de la Direction Départementale des Finances Publiques,

- d'acquérir les parcelles cadastrées XK 74 et BO 602, auprès de l'EPF Nord Pas-de-Calais pour une superficie totale de 3 147 m² sises rue Voltaire à Saint-Martin Boulogne au prix de 224 018, 27 €, auquel s'ajouteront les frais notariés.

- d'autoriser le président à signer tous les documents qui en résulteront.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Kaddour-Jean DERRAR

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Étaient absents :

Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Philippe BEAUJARD

FONCIER
N° 07B_10_12_2018
COMMUNE D'ISQUES - CESSIION DE QUATRE PARCELLES

La SARL LA QUEVALERIE, a demandé à la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) de lui céder quatre petites parcelles, dont cette dernière n'a plus l'usage, et qui jouxtent les locaux de cette société, sur le territoire de la commune d'Isques.

Ces quatre parcelles cadastrées section B 670, 672, 674 et 676 pour une superficie totale d'après cadastre de 2 557 m² sont classées au PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) pour deux d'entre elles en zone agricole et pour les deux autres en zone agricole humide.

Au regard de l'usage limité de ces parcelles, de par leur forme très étroite et les contraintes liées au classement en zone humide, il est proposé de céder ces parcelles au prix de 1 278,5 euros soit 0,5 euros par mètre carré.

Après avis de la commission Aménagement du territoire, stratégie d'urbanisme et développement rural en date du 26 novembre 2018

Le BUREAU décide :

Vu l'estimation de la Direction Immobilière de la Direction Départementale des Finances Publiques,

- d'approuver la cession de quatre parcelles sur la commune d'Isques, cadastrées B 670, 672, 674 et 676, pour une superficie totale de 2 557 m² au prix de 1 278,5 euros au profit de La SARL LA QUEVALERIE,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents qui en résulteront.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Kaddour-Jean DERRAR

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Étaient absents :

Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Philippe BEAUJARD

STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT

N° 09B_10_12_2018

AIDES COMMUNAUTAIRES POUR LE PARC PRIVÉ

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a créé, par délibérations en date du 16 octobre et du 11 décembre 2008, d'une part une aide communautaire en appui du Programme d'Intérêt Général (PIG) insalubrité vacance, et d'autre part, une aide hors dispositif à destination des propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement et des propriétaires occupants sous plafond de ressources qui réalisent des travaux.

Depuis le dernier Bureau communautaire, cinquante-six dossiers ont été engagés par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat en tant que dossier insalubrité/vacance/précarité énergétique, dossiers classiques ou autres travaux et sont donc éligibles à l'aide communautaire.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Logement, Habitat, Accueil des gens du voyage du 27 novembre 2018,

Le BUREAU décide :

- d'attribuer une aide communautaire pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions aux bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian BALY

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Étaient absents :

Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Philippe BEAUJARD

STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT
N° 10B_10_12_2018
PROGRAMMATION LOGEMENT 2018 - MODIFICATIONS

Par une délibération en date du 03 octobre 2018, le Bureau communautaire décidait des programmations de financements 2018 pour un total de 71 Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS), 29 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI), 62 Prêts Locatifs Sociaux (PLS), 28 Prêts Sociaux Location Accession (PSLA) et la démolition de 37 logements aidés

Certaines opérations n'ont pu être déposées et d'autres ont pu émerger dans le cadre d'Action Cœur de Ville.

Il convient donc d'entériner par délibération la programmation modifiée.

Après avis de la commission Logement, habitat, accueil des gens du voyage en date du 27 novembre 2018,

Le BUREAU décide :

- d'arrêter les programmations de financements 2018 pour un total de 59 PLUS, 22 PLAI, 62 PLS, 28 PSLA et la démolition de 37 logements aidés ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à notifier cette programmation aux bailleurs concernés ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les décisions de financement de chaque programme après instruction par les services de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette programmation et verser les subventions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian BALY
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Etaient absents :

Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Philippe BEAUJARD

SPORT

N° 11B_10_12_2018

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - SPORTS D'EAU / PROGRAMMATION 2018

L'appel à projets « sports d'eau » est une déclinaison de la politique de démocratisation de l'accès aux sports d'eau (nautiques, véliques ou aquatiques) portée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Les demandes ci-dessous répondent aux critères et conditions en vigueur fixés par délibération du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2014.

Structure	Objet de la demande	Objectifs / contreparties	Budget prévisionnel de l'action	Aide CAB
AXE N°1 / SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Swimming Club Boulonnais	Soutien aux Championnats Régionaux de Natation Hauts de France du 14 au 16 décembre 2018 à Hélicéa.	- Rayonnement et attractivité de l'agglomération. - Sensibilisation de la population à la pratique sportive - Visibilité et promotion d'Hélicéa.	23 500 €	3 000 €
AXE N°3 / AIDE EN MATERIEL (ligne budgétaire 20421-40)				
Maxime Beaumont	Achat d'équipement et de matériel d'entraînement.	- Sport de haut niveau - Visibilité et promotion de la CAB.	7 000 €	3 500 €

Pour être effective, l'aide financière de la CAB suppose la signature d'une convention qui fixe les modalités d'octroi et de suivi.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission sport en date du 22 novembre 2018,

Le BUREAU décide :

- d'allouer les subventions reprises ci-dessus,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les structures bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Étaient absents :

Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Philippe BEAUJARD

SPORT

N° 12B_10_12_2018

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS - SPORT DE HAUT NIVEAU /
PROGRAMMATION 2018**

L'appel à projets « sport de haut niveau » est une déclinaison de la politique de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en faveur des clubs phare de l'agglomération et de leur rayonnement. Les modalités d'attribution de l'aide reprise ci-dessous sont fixées par délibération du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2014.

Structure	Objet de la demande	Objectifs / contreparties	Budget prévisionnel	Aide CAB
AXE N°3 / AIDE A UN SPORTIF PARTICIPANT A UN CHAMPIONNAT DU MONDE AVEC PRÉSÉLECTION (ligne budgétaire 6574 opération FISA)				
Center Training Boulogne	Soutien à Lohane Pochet pour sa préparation et sa participation au championnat du monde « Senior » de savate du 18 au 20 octobre 2018 en Bulgarie.	Promotion du sport de haut niveau	5 668 €	500 €

Pour être effective, l'aide financière de la CAB suppose la signature d'une convention qui fixe les modalités d'octroi et de suivi.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Sport en date du 22 novembre 2018,

Le BUREAU décide :

- d'allouer la subvention reprise ci-dessus,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante avec la structure bénéficiaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Étaient absents :

Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Philippe BEAUJARD

COMMANDE PUBLIQUE

N° 14B_10_12_2018

AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE FOURNITURE D'UN LOGICIEL D'AIDE À LA RÉDACTION ET À LA GESTION DES MARCHÉS PUBLICS AVEC LA SOCIÉTÉ AGYSOFT

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a conclu le 25 novembre 2013 un marché avec la société AGYSOFT pour la fourniture d'un logiciel d'aide à la rédaction et à la gestion des marchés publics pour un montant de 110 865,00 € HT.

Ce marché arrive à terme le 31 décembre 2018.

Une procédure de consultation en procédure adaptée a été engagée pour le renouvellement de cette prestation. Afin de pouvoir auditionner les candidats et de mener à bien les négociations, il est proposé au Bureau de prolonger le marché en cours jusqu'au 30 juin 2019.

Le montant de l'avenant s'élève à 8 127,72 € HT.

Après avis de la commission Gestion des ressources financières et humaines – Politiques contractuelles du 30 novembre 2018,

Après avis de la commission d'Appel d'Offres en date du 07 décembre 2018,

Le BUREAU décide :

- d'approuver la passation d'un avenant au marché de fourniture d'un logiciel d'aide à la rédaction et à la gestion des marchés publics avec la société AGYSOFT pour un montant de 8 127,72 € HT (hors révisions).

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jacques POCHE

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Étaient absents :

Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Philippe BEAUJARD

ADMINISTRATION GENERALE

N° 15B_10_12_2018

TRANSFERT D'ARCHIVES ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-SUR-MER ET LA CAB
- BASSIN DE LA LIANE - ANSE DU PONT PITENDAL

Parmi le fonds d'archives de l'EPERON transféré par la région Hauts-de-France à la ville de Boulogne-sur-Mer, suivant un protocole entériné par une délibération du conseil municipal du 21 mars 2018, 1,60 mètre linéaire (18 boîtes environ) sont du ressort de la Communauté d'agglomération du Boulonnais puisqu'ils concernent le bassin de la Liane et l'aménagement paysager de l'anse de Pont Pitendal.

D'un commun accord, la ville de Boulogne-sur-Mer et la CAB décident le transfert de ces dossiers aux archives de l'Hôtel communautaire, pour traitement et conservation.

Ce transfert fera l'objet d'une convention tripartite entre la CAB, la ville de Boulogne-sur-Mer et les archives départementales du Pas-de-Calais.

Après avis de la commission gestion des ressources financières et humaines du 30 novembre 2018,

Le BUREAU décide :

- d'approuver le transfert de 1,60 mètre linéaire (18 boîtes) d'archives relatives au bassin de la Liane et à l'aménagement paysager de l'anse de Pont Pitendal de la ville de Boulogne-sur-Mer à la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

- d'autoriser le président à signer la convention de transfert.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

II

**DELIBERATION
DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

III

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

du 17 au 18 décembre 2018

2018_282

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 18 octobre 2018 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour préparer et conclure tous les baux en qualité de preneur ou de bailleur et de manière générale toute convention emportant occupation du domaine public ou privé communautaire et réviser les loyers immobiliers.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2017 portant sur un ajustement du mode de fonctionnement des Pépinières de la CAB et une nouvelle tarification à compter du 1er janvier 2018,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais poursuit une politique en matière de développement économique via l'immobilier d'entreprises,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser le lancement des sociétés en création ou en développement, la CAB propose, au travers d'un hébergement au sein de la pépinière, des bureaux et ateliers, un accompagnement, ainsi que la possibilité de bénéficier d'une série de prestations de services,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : de signer une convention d'hébergement tripartite avec la Couveuse Littoral Opale et le créateur en devenir « **Bertrand CARTON** », l'autorisant à occuper à titre précaire et révocable à partir du 15 décembre 2018, l'atelier n° 5 de 105,83 m² situé dans l'Aile Nord du bâtiment CREAMANCHE, selon les conditions tarifaires suivantes :

- **du 15/12/2018 au 30/04/2019** :

$$105,83 \text{ m}^2 \times 1,40 \text{ €/M}^2/\text{mois} = 148,16 \text{ € HT/MOIS}$$

* Tarifs au 1er janvier 2018, renouvelable une fois pour une période de 6 mois.

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 18/12/2018

Frédéric CUVILLIER
Le Président

Transmise au contrôle de légalité le : 18/12/2018
Publiée le :

2018_283

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2018 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions concernant la cession à titre onéreux de biens meubles jusqu'à 10 00 €,

Considérant qu'il y a eu lieu de prendre une décision relative à la proposition de la Mairie de Le Portel pour l'achat de deux véhicules électriques de type Renault Kangoo et Renault Zoe,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

DECIDE

Article 1 : la vente à la Mairie de Le Portel de deux véhicules électriques de type :

- Renault Kangoo immatriculé DB – 602 - BZ à 7 400 €,
- Renault Zoe immatriculé DB – 177 – XV à 6 150 €.

Article 2 : le montant totale de la vente s'élève à 13 550 € TTC.

Article 3 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 17/12/2018

Jacques POCHE
Le Vice-Président
en charge de la commande publique

Transmise au contrôle de légalité le : 17/12/2018

Publiée le :

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

2018_285

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2018 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions concernant la cession à titre onéreux de biens meubles jusqu'à 10 000 €,

Considérant qu'il y a eu lieu de prendre une décision relative à la proposition de la Mairie de Boulogne sur Mer pour l'achat de cinq véhicules électriques de type Renault Kangoo et Renault Zoe,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

DECIDE

Article 1 : la vente à la Mairie de Boulogne sur Mer de trois véhicules électriques de type Renault Zoe immatriculés :

- DB – 161 – XV à 6 200 €,
- DB – 170 – XV à 6 100 €,
- DB – 190 – XV à 6 700 €,

Et deux véhicules électriques de type Renault Kangoo immatriculés :

- DB – 608 – BZ à 6 550 €,
- DB – 323 – DK à 6 600 €.

Article 2 : le montant totale de la vente s'élève à 32 150 € TTC.

Article 3 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 17/12/2018

Jacques POCHET
Le Vice-Président
en charge de la commande publique

Transmise au contrôle de légalité le : 17/12/2018
Publiée le :



Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : tdelattre@agglo-boulonnais.fr

Site : www.agglo-boulonnais.fr